

(1)

(N° 175.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 MAI 1897.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la Commission, par M. d'URSEL.

Demande du sieur Michel KOCHNITZKY.

MESSIEURS,

Le sieur Kochnitzky, né à Tiraspol (Russie), le 1^{er} septembre 1861, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il habite la Belgique depuis le 8 juin 1891, et exerce, à Saint-Josse-ten-Noode (Brabant), la profession d'ingénieur-chimiste.

Il est marié et père d'un enfant né en Belgique.

Il a satisfait aux obligations du service militaire en Russie, et il s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que le sieur Kochnitzky remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,

C^{te} H. d'URSEL.

Le Président,

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.
